



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

CONVOCACTION

Date :
20/01/2023
Envoi le :
25/01/2023
Publication le :
25/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**
Présents : **27**
Absents : **02**
Pouvoirs : **02**
Votants : **29**

Etaient présents :

Adjoint :

Mesdames Odile RITOURET, Daniel HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT.

Absents excusés :

Mesdames /
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Erick MORCHOISNE.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DEL_31012023_9A-DE



DEL N°31/01/2023/09A MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS - SYNDICAT DES COLLEGES

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020, portant désignation des membres du Conseil Municipal représentant la commune au sein des différents organismes extérieurs,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au remplacement du poste de suppléant qu'occupait Madame Martine BOURDIN au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du transport scolaire à destination des Collèges, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux de la liste « Luynes Avenir » qui le souhaitent à présenter leur candidature.

VU la candidature de Madame Danièle HOUDU de la liste « Luynes Avenir »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de procéder par un vote à main levée, du fait de l'accord unanime des Conseillers Municipaux sur l'objet de cette délibération.

DÉSIGNE comme membre suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du transport scolaire à destination des Collèges Madame Danièle HOUDU de la liste « LUYNES AVENIR ».

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

02 FEV. 2023

Par sa transmission en Préfecture le :

Et sa publication le site internet de la commune le : **02 FEV. 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DEL_31012023_9A-DE